

**RAPPORT DU REGISTRAIRE  
AU SUPERVISEUR DE LA TRANSITION**

**Le 8 décembre 2021**

## Table des matières

	Page
INTRODUCTION.....	3
Transition de la gouvernance.....	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel .....	4
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	5
1. Renforcer la reddition de compte et la transparence .....	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	10
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires .....	14
STATISTIQUES .....	19
Ressources humaines .....	19
Services aux postulants et aux membres .....	19
Statistiques sur les membres et les non-membres .....	20
Bibliothèque Margaret-Wilson .....	22
Normes d'exercice et de l'agrément .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Enquêtes et audiences.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## INTRODUCTION

Je suis heureux , à titre de superviseur de la transition, de vous présenter mon dernier rapport trimestriel de 2021. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre, comme les ont déterminées les membres du huitième conseil.

Le rapport comprend un aperçu statistique de nos activités depuis le début de l'année civile ainsi qu'une mise à jour concernant les activités relatives à la transition vers une nouvelle structure de gouvernance.

## Transition de la gouvernance

- Des membres du personnel de l'Ordre et du ministère de l'Éducation continuent de se réunir chaque semaine pour discuter des divers aspects de notre transition vers une nouvelle structure de gouvernance.
- Le 6 août 2021, des règlements décrivant les exigences en matière d'admissibilité et de sélection pour les membres du conseil, des comités et des listes de suppléance ont été déposés pour appuyer la structure de gouvernance renouvelée. Les règlements confirment les limites relatives à la durée du mandat qui touchent les candidates et candidats ainsi que les interdictions d'adhésion qui visent à prévenir les situations de conflit d'intérêts réel ou perçu. En vertu du règlement, tous les enseignants agréés de l'Ontario (EAO) qui feront partie du conseil, des comités et des listes de suppléance doivent être membres en règle et posséder des connaissances actuelles et pertinentes du système d'éducation de l'Ontario.
- Le système d'appel à candidatures à des postes au sein du conseil, des comités et des listes de membres suppléants a été désactivé le 30 septembre 2021. Au total, 661 candidatures ont été soumises, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 69 nominations admissibles reçues aux fins d'élection au conseil de 2018. Le système d'appel a accueilli les candidatures pendant sept semaines et profité d'une importante campagne de sensibilisation qui visait à mieux faire connaître le processus de demande et les possibilités élargies offertes aux membres de la profession et du public. Les activités de promotion se sont déroulées tant en français qu'en anglais sur les médias sociaux, dans la presse écrite, dans des infolettres et à l'aide de courriels directement envoyés aux membres de l'Ordre, aux anciens membres du conseil, aux membres figurant sur la liste de suppléance durant la transition, aux candidats qui n'avaient pas été retenus pour figurer sur les listes de suppléance, aux intervenantes et aux intervenants en éducation, aux organismes autochtones et aux organismes travaillant au sein de diverses communautés. Nos efforts ont permis à nos annonces d'être consultées 3,28 millions de fois, tandis que nos vidéos de recrutement ont été visionnées 2,56 millions de fois.

Toutes les demandes ont fait l'objet d'une présélection afin de veiller à ce que les exigences en matière d'admissibilité, comme décrites dans les règlements, aient été respectées. Des entreprises tierces du domaine du recrutement possédant de l'expertise en matière de sélection de membres de conseils ont revu et évalué les compétences et les aptitudes de toutes les personnes admissibles ayant soumis une candidature, avant de soumettre des recommandations à l'attention du superviseur de la transition. Comme exigé en vertu des règlements, le superviseur de la transition

nommera les membres qui feront partie du conseil, de ses comités et de ses sous-comités, ainsi que les membres qui figureront sur les listes de suppléance. Il confirmera également les nominations au poste de présidence du conseil et aux postes de présidence et de vice-présidence des comités et sous-comités.

De l'information sur l'ensemble des nominations au conseil et aux comités ainsi que sur l'ensemble des membres qui figureront sur les listes de suppléance sera accessible sur le site web de l'Ordre d'ici au 23 décembre. Les membres commenceront leur mandat le 1<sup>er</sup> janvier 2022, des séances d'orientation et de formation se déroulant tout au long du mois. Le superviseur de la transition transfèrera le pouvoir au nouveau conseil et aux nouveaux comités le 1<sup>er</sup> février 2022.

## **Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel**

- Le projet de loi 229, Loi de 2020 sur la protection, le soutien et la relance face à la COVID-19 (mesures budgétaires), a modifié l'article 47.2 de la Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin d'exiger que l'Ordre se dote d'un programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel destiné aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Au début de septembre, l'Ordre a annoncé l'élaboration du programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (PPMTOS). Créé en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), le programme en ligne obligatoire, conformément aux dispositions législatives adoptées par le gouvernement, sera lancé le 3 janvier 2022. Tous les enseignants agréés de l'Ontario seront tenus de suivre et de réussir le programme au plus tard le 31 août 2022, tandis que les postulantes et postulants, qu'ils soient nouveaux ou de retour, devront le réussir avant d'obtenir l'autorisation d'enseigner.

L'Ordre a fourni de l'information sur le PPMTOS aux enseignants agréés de l'Ontario, aux postulantes et postulants, aux membres du public et aux intervenants du domaine de l'éducation. En plus de recourir à ses mécanismes de communication, l'Ordre a également publié une annonce dans le numéro de décembre de *Parents Engaged in Education* et distribué des notes de service détaillées au Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario, dans les facultés d'éducation et à l'organisme Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada.

Des communications et des mises à jour additionnelles continueront d'être publiées tout au long de 2022 et incluront notamment la demande en ligne de l'Ordre, une appli mobile OEEO, des messages publiés sur les médias sociaux, des guides d'inscription, les guides *Évaluation des compétences pour les membres dont le certificat est assorti de conditions* et *Évaluation des compétences pour les postulantes et postulants à qui on a refusé la certification*, des courriels envoyés aux enseignants agréés de l'Ontario et aux postulantes et postulants, ainsi que des notes de service transmises aux intervenants.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

### 1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

- À compter de juillet 2021, l'Ordre a entrepris d'afficher des renseignements concernant les instances criminelles en cours et terminées dans le tableau public des membres qui ont été accusés ou reconnus coupables d'infractions criminelles ayant une incidence sur leur statut de membre à l'Ordre. La priorité a été accordée aux membres dont les accusations ou déclarations de culpabilité n'étaient pas assorties de restrictions imposées par les tribunaux ayant une incidence leur capacité d'exercer et dont le profil dans le tableau public ne comportait aucune autre restriction. Cela a permis à l'Ordre de protéger encore davantage le public en faisant en sorte que les employeurs éventuels et les autres parties puissent prendre connaissance de ces accusations et déclarations de culpabilité. Avant cette initiative, cette information n'aurait pas été facilement accessible sur le site web de l'Ordre.
- Depuis mon dernier rapport, le personnel a continué à rencontrer des représentants des associations de directions d'école pour poursuivre le travail sur le projet conjoint qui vise à rehausser le niveau d'efficacité des enquêtes menées par les directions d'école et les directions adjointes, en plus d'en augmenter l'équité et l'uniformité. L'objectif du projet consiste à élaborer des modèles, à prodiguer des conseils sur la conduite des entretiens, y compris au chapitre de la prise de notes, et à concevoir les autres outils vers lesquels peuvent se tourner les directions et les directions adjointes lors d'enquêtes menées à l'échelle de l'école. Une fois qu'ils auront été achevés, les documents seront distribués par les associations de directions d'école à leurs membres respectifs. Si l'utilisation de ces documents ne présente pas de caractère obligatoire, il s'agira cependant d'une ressource vers laquelle pourront se tourner les directions et les directions adjointes pour faciliter les enquêtes menées à l'échelle de l'école. Si ces ressources sont employées, leur usage aidera l'Ordre à réaliser des enquêtes plus rapides et plus efficaces, ce qui nous aidera à mieux atteindre nos objectifs en matière de responsabilité et de transparence. On s'attend à ce que le projet conjoint soit achevé d'ici à la fin de 2021.
- En septembre, l'Ordre a lancé une nouvelle initiative visant à payer le coût des avocats devant agir au nom de membres faisant l'objet d'une enquête qui semblent souffrir d'importants troubles de santé mentale, qui sont exposés à des risques et qui ont travaillé ou travaillent pour une école privée ou autochtone dont les membres ne peuvent compter sur l'aide d'une fédération. Cette initiative permettra de faire en sorte que les membres vulnérables de la profession puissent compter sur l'aide dont ils ont besoin de telle sorte que le processus d'enquête est mené de manière équitable et efficiente.
- L'Ordre continue d'élaborer et de mettre à l'épreuve un nouveau système de gestion des cas qui sera appelé «PC Tracker». Le personnel s'attend à ce que PC Tracker soit prêt à être lancé en décembre 2021, date qui coïncidera avec l'entrée en fonction du nouveau conseil, des nouveaux comités et des nouvelles listes de suppléance. PC Tracker permettra de disposer de données plus récentes et de meilleure qualité pour suivre les coûts et les délais des poursuites, ce qui améliorera la situation sur le plan de la responsabilité et de la transparence des processus.

- Entre janvier et septembre 2021, les sous-comités formés d'un seul membre du comité d'enquête ont approuvé 34 ententes conclues en vertu d'un règlement de plaintes (RP) entre des membres et l'Ordre. À des fins de comparaison, 61 ententes conclues en vertu d'un RP ont été approuvées en 2020, 86 en 2019 et 61 en 2018. Il est intéressant de noter que, du fait de la transition vers une nouvelle structure de gouvernance amorcée au début de 2021, aucun sous-comité lié au règlement de plaintes n'a siégé du 1<sup>er</sup> janvier au 9 mai 2021.

Les réunions des sous-comités liés au règlement de plaintes sont tenues par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins. Le prochain sous-comité lié au règlement de plaintes devrait siéger le 10 décembre 2021.

Le personnel responsable du RP évalue chaque plainte afin de déterminer si elle pourrait être visée par le Programme de règlement de plaintes. Depuis le début de l'année, 213 plaintes ont été évaluées et un RP a été offert dans 33 affaires (ce qui correspond à un pourcentage de 15,5 %). Le règlement des questions moins complexes par le truchement du mécanisme du RP permet aux responsables des enquêtes de disposer de plus de temps et de ressources, qu'ils peuvent alors consacrer aux plaintes plus graves. Bien que les résultats du RP ne soient pas rendus publics, le membre, l'employeur et la personne plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du sous-comité lié au règlement de plaintes, ce qui confère au processus une mesure de transparence. Le processus de RP permet également à l'Ordre de résoudre les plaintes plus rapidement, ce qui cadre avec l'engagement de l'Ordre de faire preuve d'une plus grande agilité et d'être plus redevable envers les membres dont la conduite a été contestée.

Le personnel responsable du RP a également résolu cette année cinq affaires touchant l'incompétence ou des plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant à l'étape de l'enquête en concluant des engagements avec les membres. Ces engagements exigent du membre qu'il suive une formation de rattrapage et qu'il soumette les résultats de ses examens du rendement futurs au registraire. Comme c'est le cas du programme de RP susmentionné, les engagements visant les plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant libèrent le temps et les ressources des responsables des enquêtes de telle sorte qu'ils peuvent se consacrer à des questions plus graves. Les engagements visant les plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant évitent également que soient éventuellement transmises aux responsables de l'aptitude professionnelle les questions moins graves pour lesquelles on ne dispose d'aucune preuve d'inconduite professionnelle ou de torts causés aux élèves. Il convient de noter que le nombre d'affaires touchant l'incompétence ou de plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant a reculé au cours des 12 derniers mois du fait que les évaluations du rendement des enseignantes et enseignants ont été temporairement suspendues durant la pandémie.

- Au cours des trois premiers trimestres de 2021, l'équipe responsable de la résolution interne a tenu 13 audiences devant des membres du comité de discipline. Au 30 septembre, l'équipe gérait encore 12 affaires non résolues, dont 6 étaient prévues pour le quatrième trimestre de 2021.

Au 30 septembre 2021, le personnel responsable de la résolution interne avait évalué 23 renvois au comité de discipline aux fins de la détermination de la prise en charge par

l'avocat interne. De ces 23 affaires, 7 ont été conservées aux fins de poursuites internes (30 %), tandis que les autres ont été transférées à un avocat externe.

Outre le fait qu'il ait la charge de dossiers à l'interne, le personnel continue à fournir des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier aux deux équipes juridiques externes de l'Ordre. Le personnel intervient également à l'égard des nouvelles questions dès qu'elles surviennent, en plus de contribuer à mettre en œuvre les modifications législatives (en affichant les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres dans tableau public, en récupérant les coûts liés à la thérapie et au counseling, en menant des examens médicaux indépendants à l'étape de l'enquête, etc.).

### Activité combinée du règlement des plaintes et de la résolution interne – Depuis le début de l'année

	2021 (au 30 juin 2021)	2020	2019
<b>Règlement des plaintes</b>			
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	213	284	386
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	34	61	86
Résolutions par engagement (incompétence/plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant)	4	3	9
<b>Résolution interne</b>			
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	23	65	158
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (personnel responsable des poursuites menées à l'interne)	13	25	36

- Pour veiller à ce que les audiences soient tenues de manière transparente et que les deux parties à une instance se voient offrir simultanément les mêmes renseignements relatifs au calendrier, l'Unité des tribunaux a élargi la portée d'un projet pilote dans le cadre duquel les communications formelles à ce sujet s'effectuent simultanément par écrit aux deux parties. Sauf dans des circonstances exceptionnelles (p. ex. lorsqu'un membre est incarcéré et n'a pas accès au courriel), le Bureau des tribunaux fournit la confirmation officielle des dates de l'audience plutôt que cette opération soit prise en charge par l'avocate ou l'avocat de l'Ordre.

L'Unité des tribunaux continue également de collaborer avec un fournisseur tiers en vue d'automatiser et de rationaliser certains aspects du processus du calendrier,

particulièrement en ce qui concerne la détermination de la disponibilité des membres du sous-comité dans le cadre du processus de composition de ces derniers.

- Le personnel met en œuvre les conclusions d'une consultation menée par un fournisseur en vue de sous-tendre la refonte du gabarit des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA). Cent réponses ont été reçues de cinquante fournisseurs approuvés de cours menant à une QA. Les personnes sondées ont plaidé en faveur d'attentes plus limitées, d'un langage clair, d'exemples et de contenus à caractère thématique. Des équipes d'écriture internes rédigeront l'ébauche du gabarit des lignes directrices de cours menant à une QA d'ici au début du mois de décembre, la mise en œuvre étant prévue pour le début de 2022.
- Des séances d'information bisannuelles à l'intention des fournisseurs de QA qui ne sont pas affiliés à une faculté d'éducation ont désormais été lancées. Depuis 2016, les fournisseurs de QA représentés par l'Ontario Association of Deans of Education ont reçu des mises à jour en temps réel en invitant l'Ordre à effectuer une présentation dans le cadre de leurs réunions bisannuelles. Les 75 % de fournisseurs de QA restants ont reçu des mises à jour uniquement sous forme imprimée, aucune possibilité de dialogue ne leur étant offerte. En date de décembre 2022, tous les fournisseurs auront l'occasion de participer à des séances d'information interactives.
- L'Ordre continue à veiller à ce que tout le contenu en ligne respecte les normes édictées en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), notamment en ce qui concerne les aspects suivants :
  - 89 lignes directrices de cours menant à une QA nouvelles et actualisées;
  - vidéos appuyant la recommandation professionnelle *Contre le racisme envers les personnes noires*;
  - webinaires de l'Ordre.
- *Des nouvelles de l'Ordre*, l'infolettre mensuelle destinée aux membres de l'Ordre, deviendra la publication officielle de l'Ordre à compter de janvier 2022. Ce changement coïncide avec la décision de l'organisme qui consiste à mettre fin à la publication de la revue imprimée *Pour parler profession / Professionally Speaking*. La décision a été prise durant l'examen annuel du budget de l'Ordre, lorsqu'il fut déterminé qu'il était impossible de continuer à assumer les coûts relatifs à la production de la revue imprimée en 2022 et au-delà.

Le numéro de décembre de *Pour parler profession / Professionally Speaking* sera donc le dernier.

Créée en 2002, l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* est distribuée en français et en anglais. Tous les mois, elle fournit aux membres des renseignements pertinents et à jour. Une version destinée aux postulantes et postulants est également distribuée à plus de 15 000 étudiantes et étudiants.

À compter de janvier 2022, les sommaires des décisions disciplinaires seront publiés dans *Des nouvelles de l'Ordre*; ils feront partie de son contenu mensuel régulier. Ce changement permettra de veiller à ce que l'Ordre respecte l'exigence à laquelle il est tenu en vertu de la loi de communiquer à ses membres cette information à caractère

éducatif Les membres et les postulantes et postulants ont été informés de ce changement par l'entremise du site web de l'Ordre ainsi que du numéro de décembre de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*, et les abonnés à la revue ont été également informés par courriel.

Le numéro final de *Pour parler profession / Professionally Speaking* est offert en deux formats en ligne, et les renseignements relatifs à sa consultation ont été mesurés en date du 26 novembre 2021. Ces données révèlent ce qui suit :

- Le nombre de consultations des pages en ligne, comme mesuré par Google Analytics, du numéro de décembre de *Pour parler profession / Professionally Speaking* a été respectivement de 271 et de 2 027.
- Les articles les plus consultés sont «Contre le racisme envers les personnes noires», «Audiences», «Enseignants remarquables», «Trouver les sources du racisme» et «Relations saines, écoles saines».
- Le format PDF de notre revue a généré, au total, 29 vues en français et 302 vues en anglais.
- *Des nouvelles de l'Ordre* fait également l'objet d'une refonte sur le plan créatif. Outre l'ajout des sommaires des décisions disciplinaires, le format de l'infolettre sera plus simple et plus accessible, en plus de renfermer un contenu plus détaillé, afin de lui permettre de remplir son nouveau rôle à titre de publication officielle des membres de l'Ordre. Les modifications entreront en vigueur en janvier 2022.
- Nous continuons de surveiller la mesure dans laquelle les infolettres de l'Ordre transmises par courriel sont consultées. Les courriels qui traitent de questions concernant l'éducation présentent un taux d'ouverture de 23 %. Notre infolettre destinée au public affiche un taux de consultation de 44 % en français (*La Norme*) et de 35 % en anglais (*The Standard*), tandis que l'infolettre destinée aux membres, *Des nouvelles de l'Ordre* et *Your College and You*, atteint un taux de consultation de 36 % en français et de 34 % en anglais.
- L'auditoire de l'Ordre sur les médias sociaux continue à s'étendre et a augmenté au total de 230 abonnés depuis le dernier rapport, l'ensemble des plateformes étant consultées par 52 573 abonnés (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube).
- Le personnel responsable des médias numériques de l'Ordre répond à toutes les demandes d'information reçues par Facebook dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables, en collaboration avec les intervenants internes, au besoin. Depuis le dernier rapport, ils ont reçu 477 questions, en hausse par rapport à 444 questions, soit une augmentation de 7,4 %.
- Pour mieux expliquer le rôle assumé par l'Ordre dans le domaine de l'éducation, nous avons récemment actualisé la description de l'Ordre, la formule «L'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario» remplaçant «Fixer la norme pour un enseignement de qualité». La nouvelle formulation fournit de l'information claire et simple sur le rôle de l'Ordre et, depuis la fin de l'été, elle a été intégrée aux communications externes, y compris aux communiqués de presse et à la correspondance avec les intervenants.

- L'Ordre collabore avec le ministère de l'Éducation par le truchement d'un groupe de travail en vue d'améliorer la Stratégie ontarienne de recrutement et de rétention du personnel enseignant de langue française dans le domaine de la formation professionnelle. Ce projet consiste notamment à mieux faire connaître les voies menant à l'enseignement, à supprimer les obstacles qui se posent sur la voie des programmes de formation à l'enseignement et à améliorer la souplesse des programmes de formation à l'enseignement. Le groupe de travail s'est réuni à l'été de 2021 et de nouveau le 25 novembre. Le groupe continuera de se réunir périodiquement afin de passer en revue cette stratégie.
- L'Ordre continue d'informer les postulantes et postulants et les membres touchés des modifications relatives au test de compétences en mathématiques en rappelant aux personnes concernées la date limite du Ministère pour le test, laquelle a été reportée du 31 août au 31 décembre 2021. Cette information a été communiquée par courriel, au moyen de notre foire aux questions en ligne portant sur le test de compétences en mathématiques, ainsi que sous forme de rubrique dans oeeo.ca, dans *Des nouvelles de l'Ordre* et sur nos médias sociaux.

## 2. Gérer les risques plus stratégiquement

- Le 18 mai 2021, les membres figurant sur la liste de suppléance du comité d'enquête ont tenu leur première réunion de sous-comité depuis la dissolution du comité d'enquête. Depuis lors, les membres de ce comité ont tenu 13 réunions. Des réunions sont actuellement prévues au moins deux fois par mois jusqu'en décembre.
- Les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête continuent de traiter le nombre de cas cumulés ayant découlé de l'interruption des activités du comité d'enquête, du 1<sup>er</sup> février au 17 mai 2021. Alors que le travail se poursuit, l'Ordre conclut les enquêtes et prépare les cas à l'examen des membres de la liste de suppléance du comité d'enquête. Au 30 septembre 2021, 51 affaires devaient être réglées.
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021, le superviseur de la transition a approuvé quatre demandes de nomination d'enquêteurs, conformément à l'article 36 de la Loi. Ces nominations permettent à l'enquêteur d'obtenir, auprès de tierces parties (p. ex., les services à l'enfance et à la famille ou le service de police), des renseignements auxquels l'Ordre n'aurait pas normalement accès. Nous serons ainsi en mesure de recueillir les renseignements nécessaires pour amener les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête à prendre des décisions éclairées.
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021, sept demandes de suspension provisoire ont été soumises à l'attention du superviseur de la transition. Cette mesure est imposée lorsque la conduite d'un membre expose ou exposera vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. La suspension provisoire, qui demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un comité de l'Ordre statue sur l'affaire, sert à protéger les élèves et à assurer que l'Ordre s'acquitte de son mandat, qui est de régir la profession enseignante dans l'intérêt public.
- Au 1<sup>er</sup> février 2021, les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête ont reçu le pouvoir de faire enquête s'ils estiment qu'un membre a peut-être des problèmes

d'aptitude professionnelle et si, à la lumière de l'enquête, ils ont des motifs raisonnables et probables de croire que le membre est peut-être frappé d'incapacité. Ils peuvent alors demander au membre de se soumettre à une évaluation médicale indépendante. Ce processus facilitera le traitement des cas dans lesquels les membres ont des problèmes de capacité, contribuant par le fait même à protéger les élèves. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre 2021, les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête ont mené des enquêtes médicales dans 16 dossiers.

- L'Ordre continue à s'engager auprès des nouvelles directions de l'éducation. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre des efforts engagés par l'Unité en vue de former les employeurs à l'égard de leurs obligations législatives envers l'Ordre, ce qui permet de s'assurer que les employeurs comprennent bien les obligations en matière de reddition de compte auxquelles ils sont soumis envers l'Ordre.
- L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer le risque de manière plus stratégique au cours du troisième trimestre de 2021 a) en tenant des audiences tant contestées que non contestées, en ayant recours à la technologie de la visioconférence et du partage de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque d'atténuation de la mémoire des témoins, d'un affaiblissement de l'intérêt parmi les participants et d'autres événements (p. ex. des problèmes de santé); b) en continuant d'offrir aux membres un engagement à démissionner et à ne jamais plus faire de demande d'inscription dans les cas appropriés, ce qui, dans certains cas, réduit la nécessité de tenir des audiences onéreuses et longues, en plus d'éliminer le risque d'avoir une audience dont l'issue est incertaine; et c) en continuant, dans la mesure du possible, de limiter les audiences s'échelonnant sur une période de plusieurs jours, ce qui permet de réduire le nombre de journées d'audience perdues du fait d'ententes ou d'ajournements conclus à la dernière minute.
- Le personnel de l'Ordre a consulté les employés du ministère de l'Éducation afin de situer le contexte de certaines recommandations législatives. À titre d'exemple, des recommandations ont été formulées en vue d'offrir une plus grande souplesse à l'égard des exigences relatives à la composition des listes de membres de manière à permettre au comité de discipline et au comité d'aptitude professionnelle de tenir un grand nombre d'audiences et de minimiser les difficultés au chapitre du calendrier en ce qui a trait aux questions de disponibilité. Ces recommandations visent à atténuer le risque que les comités ne soient pas en mesure de regrouper un nombre suffisant de membres du fait d'exigences restrictives sur le plan de la composition des membres, principalement en rapport avec le ratio du nombre de membres de comités et du nombre de membres de la liste de suppléance au sein d'un sous-comité (ce qui, dans le contexte des travaux de règlement du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, ne constitue pas une distinction pertinente, puisque les membres des comités et figurants sur les listes de suppléance assument des fonctions identiques dans le cadre de leur travail au sein des sous-comités et qu'ils suivent une formation identique). Les recommandations n'auront pas d'incidence sur le nombre de membres ayant le titre EAO et ceux n'ayant pas le titre EAO faisant partie d'un sous-comité.
- Nous continuons d'examiner la façon d'obtenir les documents de manière plus efficiente (p. ex. des documents de la cour et des documents certifiés) des tribunaux de l'Ontario. L'obtention des documents de la cour en temps opportun s'avère importante puisque

l'Ordre est tenu, en vertu de la Loi, d'afficher toute restriction touchant l'admissibilité d'un membre à enseigner qui découle de l'imposition de restrictions par un tribunal. L'affichage des restrictions est essentiel afin d'assurer que les membres du public et les employeurs soient avertis du risque que posent les membres faisant face à des accusations criminelles qui ont une incidence sur leur autorisation d'enseigner. Il est également important d'obtenir des documents certifiés concernant une condamnation au criminel, car le comité de discipline de l'Ordre peut s'appuyer sur ces documents pour conclure à une faute professionnelle.

En juillet 2021, la directrice et la chef des Enquêtes ont rencontré des représentants du Bureau des services judiciaires du ministère du Procureur général de l'Ontario afin de discuter de la façon dont le personnel judiciaire et de l'Ordre pourraient travailler de concert pour veiller à ce que l'Ordre puisse obtenir les documents judiciaires de manière plus uniforme et rapide. En août 2021, l'Ordre et le Ministère ont poursuivi leur travail afin de s'assurer que le personnel de l'Unité des tribunaux soit conscient du rôle que joue l'Ordre dans le domaine de la protection des élèves et d'améliorer notre processus de demande de documents. On s'attend à ce que le processus de demande de documents soit arrêté de manière définitive d'ici à la fin de novembre 2021.

- Dans le cadre du processus d'harmonisation des pratiques en matière d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel des enseignants, le personnel a élaboré et entrepris de mettre en œuvre les outils suivants :
  - un modèle de résumé des observations liées aux examens d'agrément des cours menant à une QA afin d'orienter des conversations ciblées avec les fournisseurs;
  - un formulaire de demande de modification importante afin de documenter les modifications touchant les programmes de QA et de confirmer que les programmes de QA agréés continuent de se conformer aux exigences réglementaires.
- À l'automne 2021, l'Unité d'agrément a entrepris une approche progressive à l'égard du processus de rapport des changements touchant les programmes en réponse à la pandémie de COVID-19. Des rapports pivots ont été soumis pour la première fois à l'Ordre en octobre 2020. Ces rapports décrivent les changements à court terme apportés au mode de prestation des programmes et aux attentes au chapitre des stages en réponse à la pandémie, au cours de la période comprise entre mars et l'automne 2020.

Étant donné la persistance de la pandémie, les facultés d'éducation ont été tenues de mettre à jour ces rapports de responsabilités initiaux à l'automne 2021. Des rapports pivots ont été reçus des 18 fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement de la province avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Les facultés ont fourni des «pivots» pour tous les programmes agréés pour la période comprise entre le premier rapport pivot (automne 2020) et l'intention pour l'offre correspondant à la période automne/hiver 2021-2022, inclusivement. Les changements dont il est fait état portaient sur les «pivots» clés réalisés par les facultés. Ils apparaissent clairement dans deux tendances significatives observées d'un bout à l'autre de la province :

- 1) Le mode de prestation est passé d'un mode entièrement en ligne (à compter de 2020) à des modes plus hybrides de prestation synchrone, asynchrone et en présentiel, tant au chapitre des cours que des séminaires.

- 2) Les possibilités de stage en personne pour tous les postulants à un poste d'enseignant continuent d'être prioritaires. Malgré tout, le caractère limité des placements de stage a fait en sorte que les facultés ont été tenues de répartir dans le temps le moment où les postulants sont affectés à des écoles entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année. Pour offrir une mesure de souplesse en ce qui a trait au stage, il y a eu un effet sur le calendrier et l'enchaînement des autres composantes du programme. De surcroît, dans le but de prioriser les stages en personne pour les postulants au cours des troisième et quatrième sessions, ceux qui en étaient aux étapes plus hâtives des programmes ont été touchés tant sur le plan de l'offre des journées de stage en personne que de la réorganisation des composantes du programme.

Les rapports de responsabilités de 2021 ont été préparés en ligne à l'aide de Microsoft Forms. Cette approche a permis de rendre le processus de production plus efficace pour les fournisseurs, en plus de stocker automatiquement les réponses et de faciliter l'analyse des données pour le personnel.

- L'Ordre a poursuivi ses activités d'engagement auprès des titulaires de certificat temporaire en leur rappelant que leurs certificats expireront à moins que toutes les conditions applicables ne soient remplies avant le 31 décembre 2021. Des renseignements sur la façon de convertir un certificat temporaire en un certificat de qualification et d'inscription leur ont également été transmis par voie de courriels directs, dans les publications électroniques et imprimées de l'Ordre de même que sur son site web.
- Pour limiter le nombre de visiteurs sur place à l'Ordre durant la pandémie de COVID-19, la boîte de dépôt de la bibliothèque, située à l'extérieur de l'immeuble, a été transformée en boîte de dépôt de l'Ordre, invitant les postulantes et postulants et les membres à y déposer leurs documents et leurs paiements.
- Des guides d'inscription actualisés contenant des renseignements à jour sur les exigences relatives à la compétence linguistique et aux tests de compétences en mathématiques ont été publiés sur le site web de l'Ordre.
- L'Ordre a émis des recommandations professionnelles à l'intention des 232 000 enseignants agréés de l'Ontario visant à aborder la question du racisme envers les personnes noires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe. Le conseil fournit aux enseignants agréés de l'Ontario les outils nécessaires pour examiner et aborder les questions relatives au racisme envers les personnes noires, y compris sur le plan des préjugés inconscients ainsi que des attitudes et obstacles systémiques de longue date.

Outre les versions imprimées et PDF, une vidéo et un enregistrement audio ont également été créés pour appuyer cette recommandation. Les membres ont reçu des copies de la recommandation dans le numéro de décembre de *Pour parler profession / Professionally Speaking* ainsi que par courriel. Des messages ont également été publiés sur les médias sociaux afin de rehausser le niveau de sensibilisation à l'égard de la recommandation.

De plus, CityTV a communiqué avec la rédactrice principale de la recommandation, Amorell Saunders N'Daw, afin d'en discuter. Le résultat de cette entrevue ponctuelle s'est avéré positif alors que les médias nationaux en ont traité dans chacun des mécanismes de diffusion de CityTV du Canada.

### 3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

- En octobre, le personnel de l'Ordre a préparé une séance intitulée «Radical Ideas to Usher in the Future of the Complaints and Disciplinary Processes» dans le cadre de l'édition 2021 de la conférence annuelle du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR). Le personnel a également réalisé une présentation intitulée «Complaint Resolution at the Ontario College of Teachers» dans le cadre de la conférence annuelle des organismes d'application délégués.
- Durant le dernier trimestre de 2021, le travail de la Division des normes d'exercice et de l'agrément a été souligné lors des événements externes suivants :
  - réunion de l'Ontario Association of Deans of Education (OADE);
  - présentation conjointe de la Division des normes d'exercice et de l'agrément et de la Division des services aux membres à l'intention de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) d'Aix-Marseille Université dans le cadre de la stratégie visant le personnel enseignant de langue française du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
  - Independent Ontario Deans and Directors of Education (IODDE);
  - Classe de maître de la Canadian National Association of Regulators (CNAR);
  - Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED);
  - réunion avec l'Ontario Association of Deans of Education à titre de fournisseur de cours menant à une QA;
  - réunion trimestrielle inaugurale de l'Ontario Principals' Council;
  - Chiefs of Ontario – Langues autochtones dans les conseils scolaires de l'Ontario;
  - réunion du groupe de travail sur le recrutement et la rétention du personnel enseignant de langue française de l'Ordre et du ministère de l'Éducation;
  - webinaire organisé par l'Ordre intitulé : Façons de savoir autochtones dans la formation à l'enseignement et les normes de la profession.
- Pour célébrer et encourager la reconnaissance des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, l'Ordre organise tous les ans une vaste campagne sur les médias sociaux à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants. La campagne de cette année a mis en vedette des vidéos d'Ontariennes et d'Ontariens célébrant une enseignante ou un enseignant favori ou marquant.

La campagne a été menée en deux phases. La première phase invitait les membres de la population à nous faire parvenir une vidéo dans laquelle ils se filmaient et où ils présentaient une enseignante ou un enseignant favori ou marquant. Notre appel à l'action a été envoyé à la fin du mois de juin, tout juste avant la fin de l'année scolaire, à

une époque où les enseignants sont les plus appréciés. Notre objectif était fixé à 20 vidéos (10 en français et 10 en anglais) et, au total, nous avons reçu 26 vidéos (11 en français et 15 en anglais). La seconde phase de la campagne s'est déroulée du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre et mettait en vedette des versions légèrement modifiées des vidéos diffusées en ligne.

Dans l'ensemble, notre campagne de sensibilisation sur les médias sociaux a permis à nos annonces d'être vues à plus de 5 050 001 fois, nos vidéos promotionnelles ayant été visionnées 3 889 484 fois par des Ontariennes et Ontariens. La campagne de 2021 a permis de recueillir 276 % de plus de commentaires, 211 % de plus de clics et 210 % de plus de J'aime/réactions que notre campagne de 2020.

L'engagement a été très largement positif; on trouvera ci-après un certain nombre d'exemples de commentaires recueillis :

- «Comme je travaille en enseignement à l'élémentaire depuis plus de 15 ans, j'ai vraiment aimé ces années passées aux côtés de ces enfants qui sont les futurs dirigeants des nations!!! Les enseignantes et enseignants jouent un rôle si important pour élever ces jeunes esprits et les préparer à l'avenir qui se profile à l'horizon pour eux... FÉLICITATIONS À TOUTES LES ENSEIGNANTES ET À TOUS LES ENSEIGNANTS!!! » [TRADUCTION]
- «J'ai accumulé 38 ans d'expérience en enseignement et rencontré une telle multitude d'élèves exceptionnels! Le fait de pouvoir les rencontrer, eux et les membres de leur famille plusieurs années plus tard, constitue toujours une source d'émerveillement. Les enseignantes et enseignants doivent s'estimer chanceux d'être en mesure d'appuyer un tel nombre de jeunes esprits. Le fait d'avoir enseigné de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année au fil de ma carrière m'a véritablement donné l'occasion de les voir s'épanouir.» [TRADUCTION]
- «LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS MONTRENT LA VOIE AUX ÉLÈVES. J'observe toujours mon compagnon de vie, qui est un enseignant dévoué, consacrer la majeure partie de son temps à préparer une leçon intéressante ou une journée en ligne pour ses élèves. Je suppose qu'il a accumulé tant de talents dans le domaine de l'informatique, des mathématiques, de la musique et de la robotique que ses élèves sont extrêmement inspirés. Je tiens à féliciter tous ces formidables pédagogues!!» [TRADUCTION]
- «Mon petit-fils, prénommé David, a été extrêmement chanceux d'avoir pu compter à son école sur la présence d'une enseignante extraordinaire qui l'a appuyé et réorienté et qui s'est occupée de lui depuis son premier jour en classe de maternelle. Elle croyait en lui, même lorsque tout le monde pensait qu'il présentait des problèmes de comportement. Il a reçu un diagnostic de TDAH et a eu besoin d'aide pour ses études tout au long des années durant lesquelles il a fréquenté l'école publique. C'est aujourd'hui un jeune homme formidable qui a obtenu son diplôme d'études secondaires avec un bulletin tout à fait satisfaisant, qui a confiance en lui et à qui on a remis le prix de l'élève ayant fait le plus de progrès. Je suis très fière de lui et extrêmement reconnaissante envers Willena Harrison pour tout le soutien qu'elle a su lui accorder au fil des ans.» [TRADUCTION]

- «J'ai eu la meilleure enseignante du monde. Mademoiselle Osborn. 3<sup>e</sup> année, École Shakespeare.» [TRADUCTION]
- Une déclaration a été publiée sur notre site web et distribuée aux médias pour appuyer une nouvelle législation gouvernementale visant à reconnaître le professionnalisme des enseignantes et enseignants, leur droit à un titre et la possibilité d'améliorer encore le niveau d'efficacité de la structure de gouvernance de l'Ordre. Cette information a également été communiquée aux membres, aux postulantes et postulants et à la population par le truchement des médias sociaux, de *Pour parler profession / Professionally Speaking*, *Des nouvelles de l'Ordre* et de *La Norme*.
- Depuis notre dernier rapport, le personnel a coordonné les évènements virtuels répertoriés ci-après, ou y a participé, en effectuant des présentations auprès d'une multitude d'auditoires, l'objectif étant de veiller à ce que l'Ordre continue d'assurer stratégiquement l'engagement avec ses intervenants :

Date	Évènement
3 septembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université York (1 <sup>re</sup> année)
7 septembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (1 <sup>re</sup> année)
8 septembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Brock et de l'Université Lakehead (campus Orillia) [2 <sup>e</sup> année]
10 septembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Redeemer (2 <sup>e</sup> année) et de l'Université Lakehead (campus Orillia)
13 et 14 septembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université York (2 <sup>e</sup> année)
15 septembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Brock (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)
16 septembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa (Windsor) [1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années] et de l'Université York (2 <sup>e</sup> année)
20 septembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Redeemer (1 <sup>re</sup> année)
21 septembre	Séance d'information intitulée «Teaching Pathways» – Université Ryerson
22 septembre	Présentation à des étudiants du programme de maîtrise en enseignement de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario – Questions en matière de politique, de droit et d'éthique
24 septembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Wilfrid-Laurier (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)

Date	Évènement
27 septembre	Présentation à des étudiants du programme de maîtrise en enseignement de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario – Questions en matière de politique, de droit et d'éthique
28 septembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Western Ontario (1 <sup>re</sup> année)
30 septembre	Séance d'information – Société économique de l'Ontario; <u>et</u> présentations aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa (Toronto) 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années]
4 octobre	Présentation à l'Université Brock – «Foundation of Education Plenaries»
5 octobre	Présentation aux étudiants d'une classe de maîtrise en enseignement de l'Université de Toronto – Questions en matière de droit, de politique et d'éthique
6 octobre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Lakehead (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)
7 octobre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa (2 <sup>e</sup> année); <u>et</u> présentation à l'Université Brock – «Foundation of Education Plenaries»
12 octobre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa (1 <sup>re</sup> année)
19 octobre	Session du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant – Upper Canada District School Board
22 octobre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années); <u>et</u> programme de qualification d'agentes et d'agents de supervision – Huron Perth Catholic District School Board
30 octobre	Présentation de la partie 1 portant sur le programme menant à la qualification de directrices ou de directeurs d'école – Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO); <u>et</u> présentation des parties 1 et 2 du programme menant à la qualification de directrices ou de directeurs d'école – York Region District School Board (YRDSB)
3 novembre	Webinaire – <i>Façons de savoir autochtones dans la formation à l'enseignement et les normes de la profession</i> (partie 1)
4 novembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)
16 novembre	Présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Trent (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)

Date	Évènement
29 novembre	Webinaire – <i>Façons de savoir autochtones dans la formation à l'enseignement et les normes de la profession</i> (partie 2)

L'Ordre continue d'appuyer les communautés autochtones du Canada de diverses façons, y compris en organisant la série de webinaires intitulée *Façons de savoir autochtones dans la formation à l'enseignement et les normes de la profession*, dans le but d'aider les enseignantes et enseignants de l'Ontario à intégrer davantage de pratiques adaptées sur le plan culturel à l'éducation des enseignantes et enseignants et aux normes en matière d'enseignement.

Le premier webinaire s'est déroulé le 2 novembre et mettait en vedette l'honorable Murray Sinclair. Plus de 900 personnes ont participé au webinaire. Le second webinaire s'est déroulé le 29 novembre et mettait en vedette des employés de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation; plus de 800 personnes s'étaient inscrites pour y participer.

Le personnel de l'Ordre continue également de donner des présentations à des facultés d'éducation dans le but de fournir aux étudiants en enseignement des informations importantes qui les aident à mieux connaître l'Ordre et à se sensibiliser à son égard, de même qu'à mieux connaître le processus d'agrément des enseignantes et enseignants ainsi que la multitude des services et mesures de soutien dont peuvent se prévaloir les enseignants agréés de l'Ontario.

## STATISTIQUES

### Ressources humaines

- Le recrutement se poursuit au gré des vacances ponctuelles parmi les 180,5 postes de personnel régulier approuvés par le conseil dans le budget de 2021. Le résumé suivant comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire en date du 29 novembre 2021 :

Postes budgétisés pour 2021	<u>180,5</u>
Personnel permanent	154,5
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	9
Personnel détaché par des conseils scolaires	4
Postes vacants au moment de faire ce rapport	13
	<u>180,5</u>

### Services aux postulants et aux membres

Services demandés	Demandes traitées du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	Demandes traitées du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019
Approbations des demandes de prolongation du certificat – 1 <sup>re</sup> prolongation	28	36
Attestation de qualifications pédagogiques	884	1 057
Divulgations de renseignements personnels (documents)	832	602
Approbations de preuves documentaires de remplacement	52	45

### Territoires ayant donné lieu au plus grand nombre d'attestations de qualifications pédagogiques délivrées au nom des membres :

Territoire	Demandes traitées du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	Demandes traitées du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019
Alberta	183	253
Colombie-Britannique	123	109
Manitoba	88	74
Nouvelle-Écosse	84	92
Nunavut	56	79

- Une attestation de qualifications pédagogiques est un document envoyé directement à un organisme qui confirme qu'un membre possède les qualifications requises pour enseigner et qui donne la date de sa certification initiale, son statut à l'Ordre et l'historique des mesures disciplinaires imposées (le cas échéant). Quand un postulant dépose une demande d'inscription à l'Ordre, il doit soumettre une attestation de qualifications pédagogiques de chacun des territoires de compétence où il a enseigné en tant qu'enseignant certifié sur ce territoire.

L'attestation de qualifications pédagogiques est un document important pour l'évaluation des aptitudes professionnelles. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les provinces canadiennes affichant le plus haut taux constant de demandes d'attestation de qualifications pédagogiques. Environ 80 % de toutes les attestations émises sont envoyées dans d'autres provinces canadiennes. Les 20 % d'attestations restantes sont généralement envoyées directement aux membres (pour des raisons inconnues) ou à d'autres organismes de réglementation professionnelle, comme l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (de l'Ontario).

#### **Approbations relatives aux documents de rechange :**

- Comme les autres organismes de réglementation, nous exigeons des établissements émetteurs, organismes de certification ou centres d'évaluation de compétences linguistiques qu'ils nous fassent parvenir directement les relevés de notes, attestations de qualifications pédagogiques et résultats à un test de compétence linguistique. Cette politique est enchâssée dans notre mandat législatif de remplir nos objets tout en protégeant l'intérêt public. De plus, une telle politique souligne l'importance des preuves documentaires dans l'exécution de notre mandat.

Les dispositions législatives relatives aux pratiques d'inscription équitables mises de l'avant en 2006, de même que les modifications apportées à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ont mené à la mise en place du processus de documents de rechange ou exigés sous d'autres formes. Dans certaines circonstances, on pourrait autoriser les postulantes et postulants à fournir les documents exigés sous d'autres formes (p. ex., en raison d'une guerre, d'un conflit politique ou d'un désastre naturel; si le postulant craint de demander des documents, car il pourrait subir des conséquences; ou si l'établissement a fermé ses portes ou ne peut fournir la documentation requise parce que la période d'archivage des documents est échue).

## **Statistiques sur les membres et les non-membres**

<b>Statut</b>	<b>31 oct. 2021</b>	<b>31 oct. 2020</b>
<b><u>Figurant au tableau public des membres</u></b>		
En règle (y compris les membres sujets à des conditions ou restrictions)	230 193	230 304
À la retraite	164 848	157 295
Suspendu pour non-paiement de la cotisation	74 787	79 236

## Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	31 oct. 2021	31 oct. 2020
Expiré	21 561	21 601
Annulé – démission	3 235	3 302
Révoqué	439	383
Annulé	265	267
Suspendu et suspendu provisoirement	123	94
Total partiel	495 451	492 482

### Ne figurant pas au tableau public

Décédés	39 667	37 016
Sans dossier <sup>(1)</sup>	21 709	21 792
Dossiers fermés	12 563	12 645
Début du processus d'inscription	7 989	3 558
Profils retirés du tableau public	6 472	6 433
Évaluation de documents	3 888	4 106
Refusés	3 310	3 246
Validation du profil	1 026	0
Jamais inscrits	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	966	970
Demandes présentées	334	298
En cours d'évaluation / Réponses en attente	486	420
Approbation annulée par le ministre	120	121
En attente d'une réponse – Besoin de plus d'information	83	9
En attente d'approbation d'un paiement	60	129
En attente de l'approbation	37	16
Examen par le comité d'examen du Service d'évaluation	31	19
En attente	24	189
Lettres d'évaluation des compétences	10	10
Demandes en traitement	5	4
Réputés membres de «MET»	3	3
Dossiers non soumis <sup>(2)</sup>	2	1 733
Total partiel	99 798	93 730
<b>Total</b>	<b>595 249</b>	<b>586 212</b>

<sup>(1)</sup> Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement scolaire d'envoyer à l'Ordre des documents relatifs à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé dans le dossier.

<sup>(2)</sup> Dossier créé lorsqu'un postulant a commencé sa demande d'inscription sans l'avoir terminée.

## Bibliothèque Margaret-Wilson

- Les membres de la bibliothèque continuent de profiter des bienfaits de l'accès à des ressources sous forme imprimée et électronique. Pour la période de 10 mois comprise entre janvier et octobre 2021, 24 805 articles ont été empruntés au total, ce nombre étant quelque peu inférieur aux 26 044 de l'année précédente. En raison de la pandémie de COVID-19, l'expédition des articles sous forme imprimée a été temporairement interrompue en janvier de cette année et a repris en juillet. La légère réduction du nombre d'emprunts est attribuée au maintien des restrictions liées à la COVID-19, y compris aux ordonnances relatives au confinement.
- Pour la période de janvier à octobre, la circulation totale de livrels a augmenté de 11 % d'une année sur l'autre. Pendant cette période, nos membres ont emprunté 18 683 livrels (plein texte et à télécharger), contre 16 820 au cours de la même période de l'année précédente.
- Les récentes améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer beaucoup plus de recherches dans la base de données, ce qui représente un net avantage pour eux. Au cours de la période de janvier à octobre, 942 025 recherches ont été effectuées.

## Norme d'exercice et de l'agrément

Description	Statistiques
Trouver un cours menant à une QA du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021	<b>226</b> <b>(193 en anglais)</b> <b>(33 en français)</b>
Agrément : cours soumis durant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021	<b>205</b>
Cours agréés durant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021	<b>165</b>
Gouvernance revue durant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021	<b>4</b>
Rapports types ou de rétroaction durant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021	<b>3</b>
Projet de lignes directrices pour les cours menant à une QA en cours de validation provinciale jusqu'au 29 janvier 2022	<b>8 en anglais</b> <b>5 en français</b>

## Examens des programmes de formation à l'enseignement et demandes de modifications aux programmes

- En 2021, les décisions suivantes ont été rendues à l'égard de 18 programmes de formation professionnelle offerts par 7 fournisseurs différents de la province :

Décisions en matière d'agrément			
Renouveau/ agrément initial	Avec conditions	3 programmes	Université d'Ottawa – Langue française
	Sans conditions	3 programmes	Université d'Ottawa – Éducation technologique <sup>(1)</sup> NOUVEAU
		7 programmes	Université d'Ottawa – Autochtone <sup>(2)</sup> Université Queen's (décision en attente)
Changements aux programmes	Ajout au programme	1 programme	Université Wilfrid-Laurier (décision en attente)
	Agrément d'un changement important à un programme	3 programmes	Université Lakehead <sup>(1)</sup> Université Trent <sup>(2)</sup>
Retrait des conditions		1 programme	Université Brock – Retrait de la condition concernant la condition 11; d'autres conditions demeurent

## Enquêtes et audiences

Description	2021	2020
<b>Origine des nouvelles préoccupations</b>		
- Membre du public	158	181
• Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant <sup>(1)</sup>	3	5
- Membre de l'Ordre	30	33
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	257	251
- Ministre de l'Éducation	0	0
<b>Total (nouvelles préoccupations)</b>	<b>445</b>	<b>461</b>
- Résolues au stade initial <sup>(2)</sup>	173	222
• Avis d'employeurs (résolues au stade initial)	47	59

Description	2021	2020
- Transmises à l'Unité des enquêtes <sup>(2)</sup>	302	293
- Dossiers actifs	42	55
<b>Programme de fonds pour thérapie et consultations</b>		
- Nouvelles demandes	1	0
- Demandes approuvées	1	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à l'issue de la période de référence	1	0

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.

(2) Les dossiers transmis au comité d'enquête ou résolus au stade initial au cours d'une année peuvent avoir été reçus avant. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

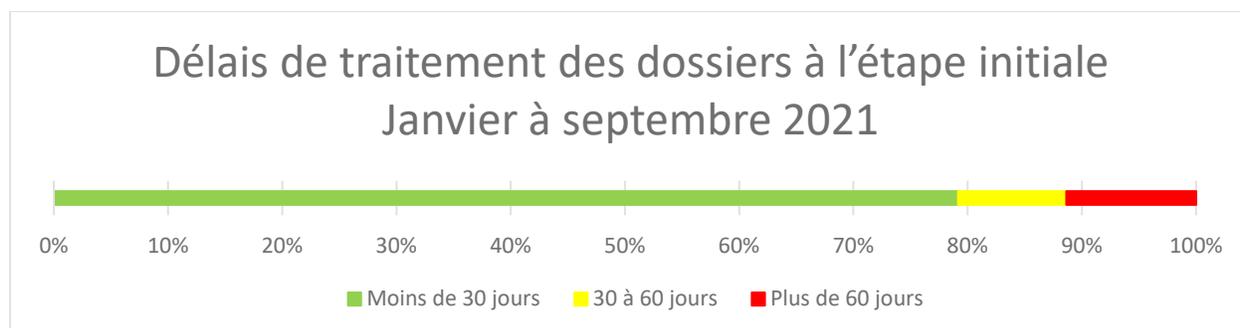
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2021, l'équipe responsable du traitement initial des plaintes a reçu environ 500 plaintes par téléphone et par courriel. La grande majorité des plaintes sont réglées le jour même de leur réception. Les réponses par courriel sont généralement transmises dans les 24 heures.

Outre le traitement par téléphone et par courriel des préoccupations exprimées, l'équipe a traité, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021, 475 déclarations officielles de préoccupations et avis d'employeurs. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers réglés en moins de 30 jours : 376

Dossiers réglés entre 30 et 60 jours : 45

Dossiers réglés en plus de 60 jours : 54



## Enquêtes

### Réunions des sous-comités d'enquête – Dates passées et prévues (depuis le dernier rapport)

16 et 30 juin  
 6 juillet (sous-comités liés au règlement de plaintes)  
 13 et 27 juillet  
 10, 11, 18, 19 et 24 août  
 8 et 22 septembre  
 21 septembre (sous-comités liés au règlement de plaintes)  
 6, 19 et 20 octobre  
 3 et 17 novembre  
 1<sup>er</sup> et 14 décembre

Le tableau suivant résume l'issue des dossiers réglés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2021 par les membres suppléants du sous-comité d'enquête :

Affaires classées	Plaintes
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [par. 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [par. 26 (2) b)] (demande de directives)	43
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	22
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	3
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	14
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	15
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3
Admonestation orale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	1
Admonestation verbale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	18
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	34
Engagement relativement à l'évaluation du rendement des enseignants – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5
Engagement à démissionner – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	10
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>

Remarque : Le nombre de dossiers que le comité d'enquête a refusé d'examiner (demande de directives) n'inclut pas 17 plaintes pour lesquelles le comité d'enquête a exigé qu'une ou plusieurs allégations donnent lieu à une enquête.

Le nombre total de décisions ne comprend pas les 28 plaintes qui ont été retirées ou abandonnées avant qu'un sous-comité d'enquête soit saisi.

- Le tableau suivant illustre une comparaison de l'issue des dossiers réglés par les sous-comités d'enquête en 2019, en 2020 et en 2021 (au 30 septembre). (Du 1<sup>er</sup> février au 17 mai 2021, aucun sous-comité d'enquête n'a siégé en raison de la transition vers la nouvelle structure de gouvernance et de la dissolution du conseil et de ses comités.)

Affaires classées	2021 (au 30 sept.)	2020	2019
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [par. 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [par. 26 (2) b)] (demande de directives)	43	12	7
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	22	65	158
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	3	8	15
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	14	26	33
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2	10	5
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	13	12
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	15	26	37
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	24	22
Avertissement oral en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	1	0	0
Admonestation orale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	18	41	28
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	34	61	86
Engagement relativement à l'évaluation du rendement des enseignants – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	3	9
Engagement à démissionner – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	10	14	0
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>	<b>303</b>	<b>412</b>

Remarque : Le nombre total de décisions ne comprend pas les plaintes retirées ou abandonnées (28 plaintes en 2021 [au 30 septembre], 38 plaintes en 2020 et 33 plaintes en 2019) avant qu'un sous-comité du comité d'enquête en soit saisi.

## Audiences

- Pour obtenir des renseignements à jour en ce qui concerne les prochaines dates d'audience du comité de discipline, on se reportera au calendrier des audiences de l'Ordre, qui peut être consulté à l'adresse suivante : [https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc\\_lang=fr-ca](https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca). Une audience du comité d'aptitude professionnelle est prévue pour le 10 décembre 2021. Les dates des audiences du comité d'aptitude professionnelle n'apparaissent pas sur le site web de l'Ordre puisqu'à priori le public ne peut y assister.
- On trouvera ci-après un résumé des décisions et de l'état des 97 dossiers réglés par des sous-comités de discipline du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.

Affaires classées	Dossiers réglés par les sous-comités de discipline
Abrogation	15
Suspension	47
Réprimande	11
Remise en vigueur permise	0
Avis d'audience retiré	8
Avis d'audience retiré + certificat assorti de conditions et restrictions	0
Non coupable	1
Annulation – démission	8
Incompétence	1
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>

- De plus, au cours de la même période, les sous-comités d'aptitude professionnelle ont tenu 13 audiences, dont 12 ont abouti à l'imposition de conditions ou de restrictions et une, à une révocation.
- Le nombre cumulatif de dossiers d'audience en instance dont sont saisis les comités de discipline et le comité d'aptitude professionnelle à la fin des années suivantes se résume comme suit :

2021 (au 30 septembre)	168
2020	285
2019	321
2018	232

- Les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle peuvent être classées selon qu'elles sont contestées ou non. En général, dans une affaire contestée, le membre en cause conteste les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins ou des experts. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause admet ou ne conteste pas les allégations.

Dans la mesure du possible, les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends au moyen d'ententes. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.

Dans *R. c. Anthony Cook*, 2016 CSC 43, [2016] 2 R.C.S. 204, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient habituellement accepter les énoncés conjoints, y compris le fait que la partie défenderesse abandonne son droit à une audience complète et que les parties, le public et les autres intervenants tirent souvent un avantage en acceptant de telles ententes. Par exemple, les témoins n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe. Les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter l'énoncé conjoint serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt public. Dans *Timothy Edward Bradley v. Ontario College of Teachers*, 2021 ONSC 2303 (en anglais), la Cour divisionnaire a fait sien le critère de l'intérêt public pour rejeter un énoncé conjoint, et indique clairement que ce critère juridique s'applique aux organismes disciplinaires.

- Les tableaux suivants visent à mettre en évidence les travaux menés, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2021, par le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle. Nous avons inclus les données de la même période sur les trois années précédentes aux fins de comparaison.

Le tableau «**Dossiers réglés**» montre que 110 audiences ont été menées à bonne fin entre le T1 et le T3 de 2021. Un dossier est considéré comme réglé une fois que l'audience est terminée et que le sous-comité a rendu sa décision et ses motifs. Durant les trois premiers trimestres de 2021, le nombre de dossiers réglés (c.-à-d. 110) était **plus élevé de 71 %** que le nombre moyen de dossiers réglés (c.-à-d. 64,33) au cours de la même période des trois années précédentes (c.-à-d. la «moyenne T1-T3 de 2018 à 2020»).

### Dossiers réglés – T1 à T3

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	8	12	5	13
Février	10	16	6	6
Mars	11	9	5	2
Avril	12	2	13	5
Mai	14	6	13	2
Juin	13	5	12	8
Juillet	18	10	13	1
Aout	11	9	8	1
Septembre	13	4	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>73</b>	<b>78</b>	<b>42</b>

- Le tableau «**Jours de travail des sous-comités**» indique le nombre de jours que les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacré aux dossiers, y compris les jours d'audience, les jours de délibérations ou de rédaction de la décision et les jours de préparation de l'audience. Le temps consacré à la conduite des travaux des deux

sous-comités au cours de la période comprise entre le T1 et le T3 de 2021 (c.-à-d. 133 jours) est **plus élevé de 75 %** que la moyenne T1-T3 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 76 jours).

#### Jours de travail des sous-comités – T1 à T3

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	14	9	4	11
Février	13	18	8	8
Mars	12	6	4	7
Avril	12	5	13	11
Mai	16	6	9	7
Juin	20	9	15	9
Juillet	16	10	13	8
Aout	14	8	10	2
Septembre	16	6	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>71</b>

- Les trois tableaux suivants montrent comment se répartissent les travaux menés par les comités de discipline et d'aptitude professionnelle.

Le tableau «**Instances contestées (en jours)**» montre que 21 instances contestées (c.-à-d. audiences et/ou motions) ont été tenues sur une période de 45 jours du T1 au T3 de 2021. Cela représente une **augmentation de 125 %** du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne respective de la période T1-T3 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 20 jours).

#### Instances contestées (en jours) – T1 à T3

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	6	2	2	2
Février	3	5	0	2
Mars	4	1	1	3
Avril	4	0	3	3
Mai	3	1	0	6
Juin	10	1	6	2
Juillet	3	1	2	3
Aout	5	1	3	1
Septembre	7	1	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>28</b>

Le tableau «**Instances non contestées**» indique le nombre d'instances distinctes non contestées (c.-à-d. audiences et/ou motions) ventilées par mois. Au cours des trois premiers trimestres de 2021, 102 instances non contestées ont été entendues. Cela représente une **augmentation de 97 %** par rapport à la moyenne T1-T3 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 51,67 instances non contestées).

#### Instances non contestées – T1 à T3

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	2	4	2	5

Février	10	15	9	3
Mars	11	6	3	1
Avril	10	3	12	4
Mai	18	4	9	0
Juin	13	7	13	9
Juillet	14	9	12	1
Aout	11	7	4	3
Septembre	13	5	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>27</b>

Le tableau «**Conférences préparatoires à l'audience**» indique le nombre de conférences préparatoires à l'audience tenues par mois. Durant les trois premiers trimestres de 2021, 16 conférences préparatoires à l'audience ont été tenues. Cela représente une **augmentation de 4 %** par rapport à la moyenne T1-T3 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 15,33 conférences préparatoires à l'audience).

#### **Conférences préparatoires à l'audience – T1 à T3**

<b>Mois</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Janvier	1	2	0	2
Février	2	2	1	4
Mars	1	3	2	0
Avril	2	3	3	4
Mai	2	0	3	3
Juin	1	0	2	2
Juillet	2	0	3	0
Aout	3	1	3	0
Septembre	2	2	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

- Les principales conclusions qui peuvent être tirées des données qui précèdent tiennent au fait que les tendances préalablement soulignées quant à l'augmentation marquée du nombre d'audiences et de résultats en 2021 se sont maintenues tout au long du troisième trimestre de l'année. Plusieurs facteurs pourraient avoir contribué à ces fortes augmentations :
  1. la disponibilité accrue des membres du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, leur nombre ayant augmenté d'environ 21 à 34, avec la création d'une liste transitionnelle suivant la dissolution du conseil et de ses comités;
  2. les efforts concertés de la part de l'Unité des tribunaux et de l'Unité de la conduite professionnelle en vue de tenir un nombre accru d'audiences en 2021 et la mise en œuvre de diverses mesures d'efficacité des processus visant à appuyer ces efforts, y compris la décision consistant à passer des audiences en personne aux audiences électroniques;
  3. la quantité de temps beaucoup plus importante consacrée aux travaux relatifs aux décisions du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle (c.-à-d., que le nombre de journées a augmenté de 75 % par rapport à la moyenne T1-T3 des trois années précédentes).

Étant donné la forte augmentation du nombre d'audiences, nous continuerons de surveiller de près les délais de rédaction des décisions afin de déterminer si le nombre élevé est viable ou s'il a une incidence négative sur la capacité de conclure les affaires et de clore les dossiers dans les délais prévus. On s'attend à ce que les délais liés à la conclusion des audiences contestées (après la rédaction de la décision et du motif) subissent les plus forts contrecoups de l'augmentation du nombre d'audiences.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureux de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Derek Haime, EAO  
Registraire